

ENTRETIEN AVEC AURÉLIEN ROUSSEAU

Ministre de la Santé et de la Prévention | France

Interrogé par **Guy VALLANCIEN**, Président de CHAM | France

Un système de santé français « formidable et fragile »

L'état actuel du système de santé français peut être caractérisé comme à la fois « formidable et fragile ». Il est reconnu pour sa qualité et sa performance avec, par exemple, le Service d'Accès aux Soins (SAS), le SAMU ou la régulation psychiatrique. Cependant il se révèle également fragile face à certains défis, comme l'incapacité de certains services à mettre à disposition des lits supplémentaires. En outre, les problématiques liées à la pénibilité et à la mobilité professionnelle ainsi qu'à l'engagement des nouvelles générations sont au cœur des discussions, avec une volonté de réinventer le modèle actuel.

La prévention, un élément clé pour améliorer l'espérance de vie en bonne santé

L'ambition de la Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 est d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé des Français et ainsi d'assurer la viabilité future du système de santé. La prévention peut prendre appui sur la vaccination, la banalisation des gestes barrières, ou la prédiction des maladies. La réorientation des crédits et des efforts en direction de l'innovation et de la recherche dans le domaine préventif est majeure pour permettre au système de santé français de perdurer.

Les collaborations interprofessionnelles en santé sont essentielles à l'amélioration de la qualité des soins

Il est important de développer les modes de collaboration interprofessionnelle et potentiellement de redéfinir les rôles et le partage des tâches entre médecins et paramédicaux dans le cadre d'un protocole supervisé par le médecin. L'expérimentation de mécanismes susceptibles d'optimiser l'organisation des soins et le parcours patient, tout en privilégiant une approche médicale à la fois plus préventive et personnalisée, est fondamentale. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sont à la pointe des innovations technologiques et organisationnelles, notamment celles participant aux expérimentations dans le cadre du dispositif "Article 51".

Il est toutefois primordial de ne pas négliger les structures de plus petite taille, composées de quelques médecins, qui représentent aujourd'hui la première ligne, en termes de volume, de réponse à la demande de soins en France. Il sera également nécessaire de réfléchir à la gradation de la prise en charge hospitalière, en envisageant potentiellement une structuration en trois niveaux :

- un premier niveau de proximité sans interventions chirurgicales ;
- un deuxième niveau intégrant la chirurgie et les maternités ;

- un troisième niveau réservé à l'expertise avancée et à l'enseignement.

Cette démarche sera accompagnée d'un développement de l'universitarisation au-delà du cadre du Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

L'organisation des urgences médicales reste un défi important du système de santé

Une réponse collective, notamment avec les élus locaux et l'ARS, est capitale face aux décisions complexes et à l'absence de solutions simples en matière d'urgences médicales. Dans ce contexte, le Service d'Accès aux Soins (SAS) se révèle ainsi crucial en facilitant la planification des consultations médicales. Étant donné la prévisibilité de nombreux cas urgents, une stratégie envisageable pourrait également être d'attribuer à chaque spécialité médicale la gestion directe de ses urgences, soulageant ainsi la charge sur les services d'urgence généraux. De plus, l'utilisation de méthodes numériques pour anticiper et mieux gérer les besoins en lits d'urgence dans les hôpitaux pourrait s'avérer être une stratégie judicieuse.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de lits hospitaliers est actuellement à l'ordre du jour, une démarche rendue plus accessible grâce aux mesures de revalorisation salariale du travail de nuit introduites par la Première ministre, et qui a pour effet direct de renforcer l'attractivité des postes concernés.

La collaboration entre acteurs publics et privés doit être renforcée

L'interaction entre les secteurs public et privé est essentielle pour la gestion des soins de santé en France, et ce, en respectant le principe d'équité. Cela peut s'illustrer par l'uniformisation des modes de rémunération entre ces deux secteurs et l'adoption de contraintes communes en matière de prise en charge, y compris en ce qui concerne la permanence des soins en établissements de santé (PDES) et les soins non programmés. La crise de la Covid-19 a notamment intensifié les interactions entre ces deux secteurs, 20 % des malades en réanimation en Île-de-France ayant été hospitalisés dans l'hospitalisation privée.

Une nécessité de limiter la hausse des dépenses de santé

Les enjeux liés à la croissance des dépenses de santé, sous l'influence de divers facteurs tels que l'accès aux médicaments et aux traitements innovants, méritent une attention rigoureuse. Par exemple, des mesures seront inscrites dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour encourager le recours aux biosimilaires ou les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine afin de réduire la consommation d'antibiotiques. Cette problématique implique l'adoption d'une approche collective, transparente et pluriannuelle dans la gestion et la régulation des dépenses.